



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTU

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002398-20260413-014-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six et le treize-avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de son maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Membres du Conseil municipal	Nombre
En exercice	11
Présents	8
Absents excusés	3
Procurations	1

Présents : CARDI Angelica, CASATICI Pierre-François, CLEMENTI Emma, GRAZI François, GHIRLANDA Eric, LOGEREAU Pauline, LUCIANI Marie-Thérèse, VINCENTI Antoine

Absents : DAVID Emmanuel, LOGEREAU Pauline et POTENTINI Yves

Procurations : POTENTINI Yves à GRAZI François

Secrétaire de séance : CASATICI Pierre-François

Après signature de la feuille de présence et vérification que le quorum est atteint, la délibération suivante a été prise :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 19 janvier 2026 et du 2 avril 2026

Délibération N° 014-2026

EXPOSE DES MOTIFS :

Monsieur le maire donne lecture à ses collègues des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 et du 2 avril 2026 et leur demande de les adopter avant signature par lui-même et le secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

07/02/2026 09:02:04

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

DECISION :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 19 janvier 2026 et du 2 avril 2026

Après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ARRETE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 19 janvier 2026 et du 2 avril 2026,

DONNE autorisation au Maire et au secrétaire de séance de signer lesdits procès-verbaux tel qu'ils sont annexés à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE : Procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 19 janvier 2026 et du 2 avril 2026

Résultat du vote :

VOTANTS	9
EXPRIMES	9
ABSTENTIONS	0
POUR	9
CONTRE	0

Le Maire



Le Secrétaire de séance

